Image not found or type unknown

droit de succession sur une assurance vie sans bénéficiare

Par **sysy25**, le **12/05/2013** à **13:44**

Bonjour,
Mon père a souscrit une assurance vie en 2006 sans clause bénéficiaire précise.A ce moment là,il était divorcé et non remarié.Il se remarie en juillet 2010 et décède en mai 2011.
[s]La problématique est:[/s]
- le notaire, en charge du dossier, veut traiter l'assurance à part du reste de la succession comme si il y avait un bénéficiaire précis, en l'occurrence,sa dernière femme.
-pour ma part,je pense que les capitaux d'assurances vie devraient être à réintégrer à l'actif successoral et devraient faire l'objet d'une seule liquidation-partage avec tous les éléments d'actif et de passif de la succession.C'est à dire,que si l'assurance vie ne prévoit pas de clause bénéficiaire précise,elle profite aux héritiers du défunt à concurrence de leurs droits légaux.

Pouvez-vous me dire,qui de nous deux est dans son bon droit?

En vous remerciant pour votre aide

Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés